



STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

Publié avec l'appui du PNUD en RDC

Composante
Humanitaire et Sociale

Conflits fonciers Concilier loi et coutume pour leur règlement pacifique

« Les méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers en faveur des magistrats et des auxiliaires de la justice ». Tel est le thème de l'atelier initié les 22 et 23 juin par les ministères de la Justice et celui en charge des Affaires foncières du gouvernement du Nord-Kivu, le Programme STAREC à travers sa Commission Technique Pacification et Réconciliation (CTPR), UNHABITAT, UNHCR, la MONUC-Stabilisation et le PNUD, à Goma, dans le Nord-Kivu. Durant deux jours, hommes de lois et gardiens de la tradition ont eu à échanger pour trouver les axes de rapprochement entre la loi et la coutume dans la résolution pacifique des conflits fonciers.

Cerner la complémentarité entre les méthodes judiciaires et extrajudiciaires dans la résolution des conflits fonciers dans le contexte de stabilisation, tel est l'objectif global poursuivi par les initiateurs en conviant hommes de lois et gardiens de la tradition à cet atelier. Une initiative saluée par François TUYI-HIMBAZE RUCOGOZA, Ministre de la Justice du gouvernement provincial du Nord-Kivu, d'autant plus que comme il a eu à le souligner à l'ouverture de l'atelier, « la question de la terre continu de présenter de nombreux



Loi et Coutume doivent faire bon ménage pour la résolution pacifique des conflits fonciers.

(Photo : Paterne INGA ©Cellcom STAREC)

défis et risques de tension sociale dans l'Est de la RDC. Il est donc important que les magistrats soient bien instruits de la problématique des conflits fonciers dans notre province. » Surtout pour une région de l'Est de la RDC en phase post-conflit donc sensible à tout sujet renfermant des germes conflictuels. Sans oublier comme à eu à le souligner le professeur Aimé KAMBAZA, dans sa note introductive, que « la loi foncière de 1973 qui constitue la référence de base en la matière demeure inappliquée en milieu rural où les chefs coutumiers contrôlent toujours, pour l'essentiel, les procédures d'acquisition des terres. Sans oublier que la loi concrétisant mal ou très peu les aspirations de la population, celle-ci va y recourir peu souvent ou pas du tout ». De fait, beaucoup de conflits fonciers actuels, selon les analystes, trouvent leurs sources dans le droit foncier coutumier. Une situation qui s'en trouve aggravée et complexe lorsque le conflit trouve sa source dans une contradiction entre la loi et la coutume. D'autant plus que bien souvent la propriété écrite étant le seul document reconnu par la loi, celle-ci n'hésite pas à écarter toute autre considération d'ordre cou-

tumier. D'où la nécessité pour le juge, dans un contexte de pacification et de réconciliation communautaire à l'image de celui vécu en ce moment dans l'Est de la RDC à travers le STAREC, d'avoir une bonne maîtrise des formes non contentieuses de résolution des conflits fonciers. A titre d'exemple, 80% des conflits pendants devant le Tribunal de Grande Instance de Goma portent sur le foncier, avec un rythme très lent de traitement. De fait pour Clovis Munihire Maheshe, secrétaire permanent du CTPR du STAREC/Nord-Kivu, « cet atelier (achevé le 23 juin, ndr) constituait une activité transversale de stabilisation au profit des populations ». Une participation de l'équipe provinciale de gestion du STAREC Nord-Kivu qui lui aura permis de faire partager aux participants l'expérience des Comités Locaux permanents de Réconciliation, dans le cadre d'une nouvelle approche pour la résolution et la prévention des conflits fonciers. Et pour le corps des avocats et auxiliaires de justice du Nord-Kivu, ces deux jours d'atelier auront permis d'explorer les pistes pour une réconciliation des modes judiciaires et extrajudiciaires pour une gestion efficace

des conflits fonciers dans un contexte de Reconstruction et de Stabilisation. Comme l'aura souligné le Chef de Bureau de UNHABITAT, Oumar SYLLA, « aujourd'hui, il faut que la terre redevienne un symbole de fraternité et de développement et non de conflit (...). Il convient donc de mettre en place une politique foncière qui favorise les jalons du développement et réfléchir sur des solutions à long terme ». Déjà dans cette optique et dans le cadre d'un programme conjoint s'inscrivant dans la mise en œuvre du STAREC, UNHABITAT et le HCR ont mis en place des mécanismes de résolution pacifique des conflits fonciers à travers la médiation. Une initiative partagée lors de l'atelier, et soutenue dans la pratique par le ministère provincial en charge des Affaires foncières, qui a effectivement permis à ce jour la documentation de plus de 500 conflits fonciers suivis par une équipe de dix (10) médiateurs fonciers.

Au terme de ces deux jours d'atelier sur « les méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers en faveur des magistrats et des auxiliaires de la justice », les participants ont pu mieux cerner l'articulation et la complémentarité entre la loi et la coutume pour la résolution pacifique des conflits fonciers. Une option importante à même de permettre et de faciliter aussi le retour réussi et durable des déplacés internes et des réfugiés à l'Est de la RDC, comme à eu à le souligner Karen WHITING, Chargée de Protection au bureau HCR de Goma. Une préoccupation majeure du STAREC.

AHOUSI Pothin

L'INTERVIEW DE LA SEMAINE

François TUYIHIMBAZE RUCOGOZA, Ministre de la Justice du Nord-Kivu

« Le retour des réfugiés ou des déplacés ne doit pas être un élément perturbateur de la paix sociale »

Comment créer une meilleure articulation entre les méthodes judiciaires et extrajudiciaires de règlement des conflits fonciers ? En marge de l'atelier sur les méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers, le Ministre de la Justice du gouvernement provincial du Nord-Kivu, François TUYIHIMBAZE RUCOGOZA, a répondu à cette question et à bien d'autres, à notre micro.



(@PNUD)

François TUYIHIMBAZE RUCOGOZA

Le foncier représente aujourd'hui un véritable défi pour le Nord-Kivu car source de conflits consommés ou en latence. Que compte faire le gouvernement provincial, à ce sujet ?

François TUYIHIMBAZE RUCOGOZA : Effectivement au niveau du gouvernement provincial, nous reconnaissons qu'il y a des problèmes fonciers. Des problèmes qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'aspect social de la population. Et au niveau du gouvernement provincial, nous avons une politique générale qui n'est pas du côté de la politique gouvernementale de Kinshasa. Il s'agit de sensibiliser les populations sur la loi foncière surtout en se focalisant sur la proximité de la justice vis-à-vis de la population. Un atelier sur les méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers. Quelle importance pour la province du Nord-Kivu ?

F.T.R. : Cet atelier est d'une importance capitale par rapport à l'information à donner aux magistrats qui doivent être conscients de la problématique des conflits fonciers. La conscience professionnelle des magistrats s'en trouve engagée parce que vous savez que nous sommes dans une période post conflit donc nous gérons des sensibilités non seulement par rapport au retour des réfugiés mais aussi par rapport au retour des déplacés internes.

Lors de votre allocution d'ouverture,

vous avez indiqué qu'il ne fallait pas opter pour des solutions hâtives ou stéréotypées. Selon vous, quelles devraient donc être les solutions auxquelles devraient permettre d'aboutir l'atelier sur les méthodes alternatives de résolution des conflits fonciers en faveur des magistrats et des auxiliaires de la justice ?

F.T.R. : Les solutions d'abord que nous attendons ici, au niveau de l'atelier, sont des solutions qui ne sont pas effectivement contraires à la loi mais qui sont des solutions durables par rapport à la société et aux réalités socioéconomique de nos populations ici.

Le problème du foncier au Nord-Kivu, monsieur le Ministre, est aussi lié au retour des réfugiés. Et depuis un certain temps, l'on entend parler de réfugiés rwandais qui entreraient clandestinement en RDC pour aller occuper des terres dans le Masisi. Le gouvernement provincial est-il au courant de cette situation ?

F.T.R. : Effectivement, il ya toujours eu des rumeurs par rapport à cet aspect. Raison pour laquelle au niveau du gouvernement provincial et même au niveau du gouvernement central, on s'est prononcé sur la question. Et au niveau de la province, il ya une commission; une commission ad hoc qui est chargée de cette question et qui arrivera à un résultat positif, nous pensons par rapport à cette question.

L'atelier vise à terme une réconciliation entre la loi et la coutume pour des solutions équitables aux problèmes fonciers. Ne faut-il pas toutefois craindre des points d'achoppement entre les méthodes judiciaires et extrajudiciaires de résolution des conflits fonciers ?

F.T.R. : C'est la raison d'être de cet atelier ! C'est pour qu'il n'y ait pas de contradictions entre la méthode extrajudiciaires et la méthode judiciaire par rapport à la résolution des conflits fonciers. Car la gestion des terres, comme vous le savez, c'est une gestion concurrente avec les affaires coutumières et la loi ; et plus précisément la loi foncière. Nous devons donc combiner tous ces aspects pour avoir une solution durable.

Selon certaines personnes, l'appareil

judiciaire ne serait pas exempt de tout reproche dans la récurrence des conflits fonciers. Qu'en dites-vous ?

F.T.R. : Je pense qu'il ne faut pas se renvoyer la responsabilité ou accusé un tel ou un tel. Nous sommes tous responsables de tous les problèmes qui concernent la province ou encore ceux qui concernent notre pays. Il est vrai qu'il y a des abus au niveau de nos services, raison pour laquelle nous faisons de notre mieux pour les informer des dangers qu'il y a par rapport aux conséquences sociales quant au règlement des conflits concernant le foncier.

Le STAREC, à travers sa Commission Technique Pacification et Réconciliation, a pris part à cet atelier. Qu'elle appréciation en faites-vous ?

F.T.R. : Vous savez, l'objectif du STAREC c'est la stabilisation. Et quand l'on parle de stabilisation, c'est qu'il y a eu quelque chose qui a déstabilisé ! Donc nous nous attendons à ce que cet atelier appuie la dynamique de stabilisation, qu'il aille dans la droite ligne du STAREC. Vous savez, au niveau du STAREC, nous avons les Comités Locaux de Conciliation. Et quand nous disons Comités Locaux de Conciliation, ce sont des comités qui prendront des décisions un peu extrajudiciaires. Toutefois avec des limites pour ne pas enfreindre la loi.

Vous l'indiquiez lors de votre allocution, monsieur le Ministre, le retour des réfugiés et des déplacés internes ne peut se faire que dans un environnement apaisé avec le règlement des conflits fonciers...

F.T.R. : Oui, c'est très important. C'est très important parce que comme vous le savez, au niveau des réfugiés et même au niveau des déplacés internes, tous ce monde n'avait pas de terre. Il y a aussi ceux là qui occupaient les terres des autres. Il faut donc qu'il y ait un mécanisme de contrôle de tous ces aspects pour que le retour de ces réfugiés ou ces déplacés ne soit la problématique des conflits ou un élément perturbateur de la paix sociale.

*Interview réalisée par AHOUSI Pothin
(Collaboration : MASOMO David)*

FOCUS

Nord-Kivu

Les réunions du CTC réactivées

Dans le prolongement de l'atelier d'imprégnation des membres du CTC organisé le 28 mai dernier, à Goma ; le Comité Technique Conjoint (CTC) a tenu deux réunions dont la dernière remonte au 11 juin dernier. Sous la coprésidence du Gouverneur de la Province du Nord-Kivu et du Chef de Bureau par intérim de la MONUC, le Comité Technique Conjoint avait à son ordre du jour : la lecture et l'adoption du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2010 ; la lecture du rapport de l'atelier d'imprégnation des membres du Gouvernement et du CTC de la Province du Nord-Kivu ; le suivi des recommandations et la présentation des Termes de référence et des plans opérationnels des sous-commissions. Cette réunion a aussi permis de faire le point sur les réalisations sur le terrain de certains partenaires internationaux du STAREC. Ainsi, à titre d'exemple, le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS pour United

Nations Office for Project Services, en anglais) a indiqué l'achèvement des sous-commissariats et la finition de bureaux administratifs sur l'axe Sake-Masisi ; la réhabilitation de l'ancien Bureau et l'achèvement des travaux de construction d'un nouveau bureau du Territoire ainsi que de deux bâtiments à Nyamilima et Ishasha. De son côté, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) a indiqué la fin des travaux de réhabilitation des ouvrages sur la route Kitchanga-Pinga. La Police d'Intervention Rapide (PIR), devra être déployée car les sites d'installation sont déjà préparés depuis deux mois mais les moyens logistiques traînent à suivre pour permettre ce déploiement. Les délais, responsables et partenaires d'appui pour les activités retenues dans la feuille de route du CTC ont été aussi examinés. La dernière réunion en date du CTC du Nord-Kivu a eu lieu ce vendredi 25 juin au gouvernorat.

5 ans après, retour au bercail pour un déplacé interne

Agé de 36 ans, marié et père de 6 enfants résidant à Bweranvula à Kitshanga, M. Nzabahiranye était dans l'impossibilité de retourner dans son village d'origine après 5 ans de déplacement. Sa parcelle et son champ étaient occupés par son propre frère, à la suite de son absence prolongée, qui refusait de les lui restituer. La parcelle et le champ se trouvent dans le village de Mashango, dans la collectivité de Bwito, territoire de Rutshuru. La résolution du conflit a été tentée successivement en famille, chez le chef de localité et finalement chez le Chef de groupement mais sans succès. Ce conflit foncier a occasionné des actes de violences de part et d'autre, et même une arrestation arbitraire. Grâce à la médiation de UNHABITAT, un compromis a été signé par les deux frères jadis ennemis, le 13 mars dernier. La résolution de ce conflit foncier a mis fin à une longue période d'errance de Mr J.S. Nzabahiranye qui a pu regagner depuis son village et renouer avec l'harmonie familiale.

(Source: Bulletin de UNHABITAT)

Sud-Kivu

Les projets en cours de réalisation

Du côté du Sud-Kivu la réunion du CTC en date du 22 avril dernier tenue sous la coprésidence du Vice-gouverneur et du Chef de Bureau de la MONUC a procédé à un état des lieux quant aux projets portant sur la Restauration de l'autorité de l'Etat avec le soutien de la Communauté internationale. L'unité d'Appui à la Stabilisation et l'IOM ont ainsi fait une mise à jour des préparations pour la construction des Centres des Négoce. Un mécanisme de coordination avec le Ministère des Mines et le PNC est déjà mis en place. Un projet appuyé et encouragé par les autorités politiques du Sud-Kivu qui espèrent le voir étendre aux autres localités après les projets pilotes à Mugogo et Baraka. Par ailleurs au niveau de cette province, une table ronde pour l'identification des services de base est en préparation. UNOPS et ACTED ont lors de cette réunion du CTC donné des mises à jour des travaux quant aux routes prioritaires : Miti-Hombo, Burhale-Shabunda et Baraka-Fizi-Minembwe. Des problèmes de sécurité au rayon de Fizi ont obligé à l'arrêt des travaux dans ladite zone.

DANS LES PROVINCES

Composante sécuritaire

Réinsertion communautaire des retournés et des ex-combattants

Des microprojets à suivre de près

Le danger du retour de la manivelle sécuritaire est inévitable dans l'Est de la RDC si les projets pour la réinsertion communautaire des ex-combattants n'arrivent pas à leur offrir des métiers durables pour les rendre autonomes. La crainte de nombreux observateurs est que ce volet ne devienne un autre domaine de chasse d'un malicieux système de prédation des fonds installé solidement au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, à travers des structures de développement montées de toutes pièces.



(Photo : Levy BASHONGA © Cellcom STAREC)

Le petit commerce, une activité génératrice de revenu potentiel pour les retournés ou les ex-combattants.

A Walungu au Sud-Kivu, à 45 km de Bukavu, plus de 100 ex-combattants, issus du groupe armé Mudundu 40, sont encadrés par une Ong de lutte contre le Sida dans divers filières : petit commerce, taxi-moto, meunier et coiffure. Une trentaine de ceux-ci travaillent sur deux moulins à mazout pour la production et la commercialisation de la farine. Mais ils doivent se rendre à Bukavu pour s'approvisionner en manioc au lieu de les produire localement dans les champs de manioc. Par contre, « les quatre motos mis à la disposition d'une autre vingtaine d'ex-combattants semblent faire bonne affaire », me dit Pascal Bahizire alias Cheval, un membre du groupe. En effet, à l'exception des voitures qui effectuent la navette entre Bukavu et Walungu, il n'existe pas de véhicules affectés à la circulation locale. Les déplacements d'un village à un autre se font donc avec les motos-taxis. Il en est de même pour le salon de coiffure qui marche bien, selon la même source.

A 5 km du centre-ville de Bukavu, nous découvrons un microprojet de pêche de « sambaza » sur le lac Kivu, en faveur des ex-combattants auxquels il faut ajouter des personnes vulnérables. Ce microprojet se confond sur le même site avec un

vieux projet de pêche qui alimente la ville de Bukavu à 80% de produits de la pêche. Les femmes associées à ce microprojet s'occupent de la commercialisation des poissons pêchés. Malheureusement cette pêche utilise des enfants déscolarisés de 7 à 12 ans pour le ramassage des poissons accrochés dans les filets et le raccommodage de ces derniers. « C'est une manière facile de les occuper afin de les empêcher de devenir des voleurs », nous indique un pêcheur rencontré sur place, et entouré d'une dizaine de ces enfants.

A Mulungu, à 27 km au Nord de Bukavu, sur la route qui mène à l'aéroport de Kavumu, une autre organisation encadre une trentaine d'ex-combattants. Elle dispose en tout et pour tout d'un seul hectare de champs mal entretenus, loués auprès des villageoises dans la concession expérimentale de l'Institut d'Etudes et de Recherches agronomiques de Mulungu. Après quatre mois de culture, le maïs et le haricot sont arrivés à maturité. Mais toute la récolte ne pourra pas atteindre les 100 kg escomptés. En plus de cette activité agricole, d'après Pascal Bahizire, agronome de l'organisation, chaque ex-combattant a reçu 3 chèvres qui vont bientôt se multiplier si tout se passe bien.

A Mugogo à 25 km à l'ouest de Bukavu, un autre projet pour la commercialisation de la farine de manioc est en marche pour la réinsertion sociale de 150 retournés. A l'instar du microprojet des ex-combattants de Walungu, l'organisation dispose de deux moulins qui fonctionnent à base de mazout. Ne disposant ni de farine, ni de manioc dans son dépôt, la présidente de l'association sollicite un appui financier supplémentaire pour l'achat d'une camionnette de transport des maniocs en provenance de Kalehe à 150 km, au Nord de Bukavu. Dans l'ensemble, les promoteurs qui vivent généralement en ville, loin des bénéficiaires des microprojets, mettent toujours en avant plan des nouveaux problèmes pour forcer la main des bailleurs de fonds à augmenter l'enveloppe financière. Cette stratégie sert aussi à justifier ces échecs programmés. Il est notoire que les nombreuses pancartes d'identification desdits microprojets plantées le long des routes au Sud-Kivu ne riment pas toujours avec la réalité du terrain. Il suffit de s'en rapprocher pour se rendre compte que plusieurs sont des coquilles vides, au grand dam des pauvres villageois. De fait, les autorités coutumières deviennent de plus en plus méfiantes.

Levy Pontien Bashonga